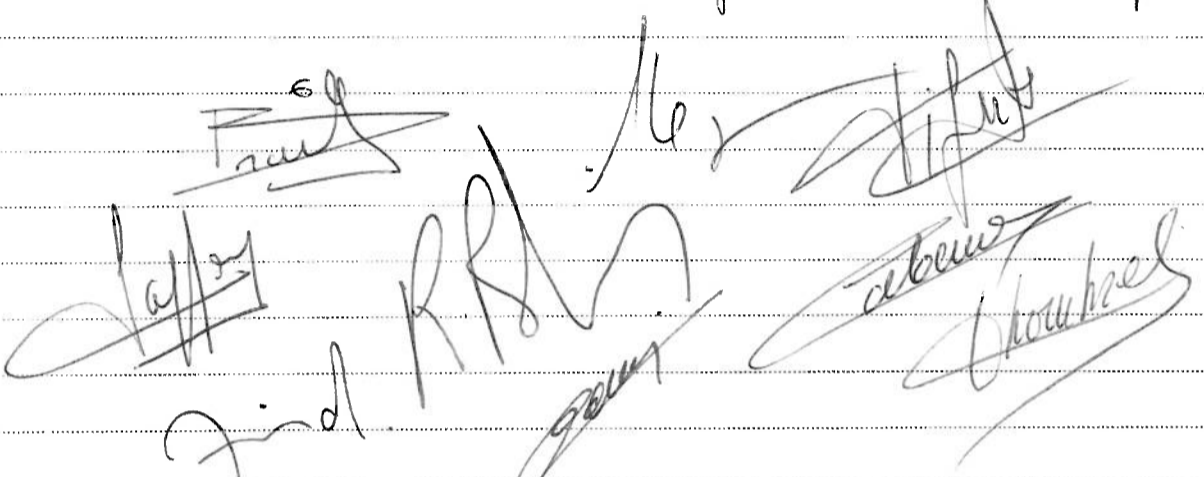


Objet-Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
Vote du Budget Supplémentaire 1990	<p>declarent que ces documents n'appellent ni observation, ni réserve et approuve à l'unanimité ces deux comptes</p> <p>Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée le budget supplémentaire 1990 qui se équilibre en dépenses et en recettes comme suit : en section de fonctionnement à 226.643 francs en " d'investissement à 360.921 "</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget supplémentaire 1990</p> <p>d'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h45 Ont signé les membres présents</p>  <p>Séance du 7 Novembre 1990 à 18h30</p>
Résultat concours Villages fleuris Indemnité receven Municipal	<p>convocation adresses le 30-10-1990 Procès Verbal affiché le 14 novembre 1990</p> <p>Étaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M^r Cavagna et Conterbini, excusés.</p> <p>La séance ouverte Monsieur le Maire informe le conseil Municipal sur l'avancement de l'avance des Sanitaires des écoles.</p> <p>Il communique ensuite les résultats du concours villages fleuris organisé par le conseil Général. Tous les participants ont gagné une plante et sont invités le 12 novembre au Cesar Palace à Cluses.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Bosquier a cessé ses fonctions de receven municipal depuis le 31.07-1990 et a été remplacé par</p>

Objet-Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
	<p>M. Champagne - Il propose donc que les indemnités (conseil, budget etc...) qui lui étaient attribués soient reconduites à compter du 1^{er} Août 1990 au profit de M. Champagne - Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.</p>
<p><u>Lecture lettre</u> <u>PINERO</u></p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Pinerio qui sollicite la location de la parcelle communale Z.B N° 91 pour son association d'U.L.M.</p> <p>Le Conseil Municipal, considérant que cette parcelle est déjà donnée en location à M. Davis demande à M. Pinerio de prendre contact avec ce dernier pour essayer de lui proposer une autre parcelle.</p>
<p><u>Decharge Publique</u></p>	<p>M. le Maire expose que le portail a été déposé à la décharge publique et qu'il convient maintenant de mettre au point une réglementation.</p> <p>Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'à compter du 1-12-90 la décharge publique qui est strictement réservée aux habitants de la commune sera ouverte tous les samedis matin de 8h à 12h.</p> <p>Tous les autres jours de la semaine la clef de la décharge sera à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.</p>
<p><u>transfert chauffe</u> <u>eau</u></p>	<p>Monsieur le Maire informe le conseil que le chauffe-eau des sanitaires de la vieille église n'est pas d'une grande utilité et par contre rendait grand service à la cuisine du foyer.</p> <p>Le Conseil municipal charge la commission des bâtiments communaux de s'occuper du transfert de ce chauffe-eau.</p> <p>Avant de clore la séance Monsieur le Maire donne la parole à Melle Vignier qui propose diverses manifestations culturelles à organiser pour le 1^{er} trimestre 1991.</p> <p>La séance est levée à 20h 15</p>

